



N°DEC142-2022

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

# GRAND DAX

## AGGLOMÉRATION

### DECISION DU PRESIDENT DE SOUSCRIRE UN CONTRAT DE LIGNE DE TRESORERIE AVEC LA BANQUE POSTALE

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax :

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

**Vu** la délibération du 17 juillet 2020, par laquelle le Conseil communautaire a délégué au Président toute décision de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 5 000 000 €,

**Vu** la consultation lancée le 4 juillet 2022 auprès des établissements bancaires,

**Vu** l'analyse des offres reçues,

**Considérant** les besoins ponctuels de trésorerie de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax,

**Considérant** qu'après analyse, l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de La Banque Postale.

#### DECIDE

**Article 1** : La souscription d'un contrat de ligne de trésorerie dans la limite d'un plafond fixé à de 4 500 000 € (quatre millions cinq cent mille euros) auprès de La Banque Postale dont les conditions sont les suivantes :

CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	La Banque Postale
Emprunteur	COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GRAND DAX
Objet	Financement des besoins de trésorerie
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages
Montant maximum	4 500 000 EUR
Durée maximum	364 jours
Taux d'Intérêt	1.25% l'an
Base de calcul	30/360 jours

Envoyé en préfecture le 04/08/2022

Reçu en préfecture le 04/08/2022

Affiché/Publié le 04/08/2022

ID : 040-244000675-20220802-DEC142\_2022-AU



Modalités de remboursement	Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Date de prise d'effet du contrat	Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 16 septembre 2022
Garantie	Néant
Commission d'engagement	2 250.00 EUR soit 0.050% du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Commission de non utilisation	0.000 %
Modalités d'utilisation	L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via la mise à disposition du service « Banque en Ligne » de La Banque Postale. Tirages/Versements - Procédure de Crédit d'Office privilégiée. Date de réception de l'ordre en J avant 16 h 30 pour exécution en J+1 Toute demande de tirage / remboursement devra être réalisée au plus tard 3 jours ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne. Montant minimum 10.000 euros pour les tirages

## Article 2 : Étendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

**Article 3 :** La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

**Article final :** Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Acte rendu exécutoire  
après envoi en préfecture  
le :  
et publication ou notification  
du :

Fait le 02/08/2022

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Julien DUBOIS